



COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD

Greffe
022 366 25 62
greffe@levaud.ch
www.levaud.ch

Conseil communal
de et à
1261 Le Vaud

Le Vaud, le 25 février 2025
SM/nj-10.03

Délégués municipaux : M. Sébastien Meylan
M. Sylvain Pécoud

Préavis municipal N° 25/2025

Demande de crédit complémentaire au préavis n° 7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

En 2012, le Conseil a accepté le préavis n° 7/2012 «Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village ».

Toutefois, ce projet n'a pas pu être mené à son terme, une partie du montant voté ayant été affectée à l'étude de l'arrêt de bus du Battoir.

En 2022, la Municipalité a présenté un préavis demandant un crédit complémentaire afin de finaliser cette étude avec un nouveau bureau d'ingénieur.

Ce préavis n°10/2022 n'a cependant pas connu de suite par manque de moyen au sein de l'exécutif et de l'administration.

L'élection complémentaire de 2024 ayant renforcé les capacités de la Municipalité, celle-ci souhaite finaliser cette étude et la présenter au Conseil.

Situation actuelle

A ce jour, sur les CHF 123'000.- octroyé par le préavis n° 7/2012, un montant de CHF 117'569.- a été dépensé de la manière suivante :

Etude variantes arrêt de bus route de Marchissy :

2013	Etude variantes arrêt de bus	5'320.-
2014	Procédure demande d'autorisation + prestations particulières	44'806.-
2015	Appel d'offre	18'576.-
2017	Cadastration	<u>317.-</u>
TOTAL arrêt de bus		69'020.-

Variante traversée du village :

2013	Etude projet	15'220.-
2017	Prestations particulières	13'500.-
2018	Prestations particulières	11'233.-
2019	Prestations particulières	<u>8'616.-</u>
TOTAL traversée du village		48'549.-

La Municipalité avait relevé des difficultés relationnelles ainsi qu'une inadéquation avec le bureau d'ingénieurs mandaté à l'époque, ce qui l'avait conduite à envisager un changement de partenaire.

Depuis, la direction du bureau d'ingénieurs RWB a été renouvelée, et une délégation municipale a pu la rencontrer, rétablissant ainsi un dialogue constructif.

Cet échange a abouti de la part du bureau RWB à un abandon de la facture « solde honoraires étude précédente » de CHF 12'200.- mentionnée dans le préavis n° 10/2022, et à une volonté commune de finaliser l'étude avec RWB.

L'intégralité des factures sont donc réglées à ce jour.

L'étude pourra ainsi reprendre là où elle s'était arrêtée, en intégrant les retours des services cantonaux et municipaux.

Proposition

Afin de finaliser l'étude relative à la réfection de la traversée du village, la Municipalité propose au conseil :

- d'abandonner le préavis n° 10/2022 ;
- de terminer l'étude avec le bureau d'ingénieur RWB ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 76'000.-.

Ce montant permettra :

- de terminer l'étude en tenant compte des retours des services cantonaux et municipaux ;
- la finalisation du dossier en vue d'un dépôt pour examen préalable auprès du Canton ;
- les démarches administratives jusqu'à la phase appel d'offre pour permettre la présentation d'un préavis d'exécution au Conseil.

Ce crédit complémentaire s'inscrit dans la continuité du préavis n° 7/2012.

En poursuivant la collaboration avec le bureau d'ingénieurs RWB, la Municipalité s'assure la cohérence dans le suivi du dossier et l'optimisation des ressources engagées jusqu'ici.

Coûts

Les coûts ont été budgétés sur la base de devis détaillés.

Phase SIA 32	21'870.-
- Projet de l'ouvrage	
- Préparation du projet pour examen préalable	
Phase SIA 33	19'683.-
- Procédure d'examen préalable	
- Procédure de mise à l'enquête	
Phase SIA 41	26'244.-
- Appel d'offre, comparaison des offres, propositions d'adjudication	
Divers et imprévus	<u>5'020.-</u>
Total des travaux HT	70'306.-
TVA 8,1 % arrondie	<u>5'694.-</u>
Total budgété CHF TTC	76'000.-

Financement

Cette somme sera financée par le ménage communal.

Amortissement

En cas de réalisation de l'objet étudié, les coûts de l'actuel préavis seront intégrés au compte d'investissement dudit objet pour être amortis sur la même durée que celui-ci par le compte de fonctionnement 430.3310.00 (MCH1).

En cas de non-réalisation de l'objet étudié, les coûts du présent préavis seront amortis sur 10 ans par le compte de fonctionnement 430.3310.00 (MCH1).

La Municipalité vous demande également d'amortir le préavis initial N° 7/2012 de la même manière que le préavis présenté afin d'être conforme aux exigences MCH2 entrées en vigueur le 1er janvier 2024.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal d'accepter les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 25/2025, demande d'un crédit complémentaire au Préavis N° 7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis.
- Ouï le rapport de la Commission ad'hoc chargée d'examiner ce préavis.
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour.
- Accepte le préavis municipal n° 25/2025 « demande d'un crédit complémentaire au préavis n° 7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village ».
- Accepte de financer la somme de CHF 76'000.- par le ménage communal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 24 février 2025, pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
S. Pécoud



La Secrétaire a.i.
N. Joss

Annexes : Préavis n° 7/2012